

# CHARTRE ROMAIN JACOB

*L'HIA et ses équipes s'unissent pour assurer la meilleure offre de soins aux personnes en situation de handicap*

## Article 1 :

Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même

## Article 2 :

Valoriser l'accompagnement

## Article 3 :

Exprimer les besoins

## Article 4 :

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

## Article 5 :

Construire une culture professionnelle commune

## Article 6 :

Coordonner le parcours de santé

## Article 7 :

Organiser l'accès aux soins et à la prévention

## Article 8 :

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

## Article 9 :

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

## Article 10 :

Améliorer la réponse aux urgences médicales

## Article 11 :

Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

## Article 12 :

Mettre en œuvre et évaluer la présente charte



- Pour lire la charte complète, consultez ce QR code.

- Avec ce lien, la version audio est aussi disponible.

## Que fait l'HIA pour les personnes vivants avec un handicap ?

- Accès facilité à l'hôpital
- 2 personnels formés à la **langue des signes** (04 91 61 71 64 ou 04 91 61 73 41)
  - **Chiens guides** d'aveugles acceptés
  - **Echelle de la douleur** adaptée
- **Accompagnement** facilité (lits disponibles pour aidants)
- **Fauteuils roulants** disponibles dans le hall d'entrée